

dans le *Mercur*e afin de défendre : 1° la tradition de Prométhée... ; 2° ma fidélité au texte eschyléen; et 3° mon désir formel de ne pas présenter comme une affreuse mégère la très douce Océanide.

En vous remerciant de votre bonne hospitalité, etc.

MÉCISLAS GOLDBERG.

### §

**Le Concours Cressent et la décision du ministre des Beaux-Arts.** — On sait que le Concours Cressent a été institué pour favoriser la musique dramatique. On couronnait d'ordinaire de petits ouvrages en un ou deux actes, qui recevaient une prime et étaient joués ensuite à l'Opéra-Comique. Par une décision du ministre des Beaux-Arts, ce concours serait réservé l'année prochaine aux œuvres symphoniques. Une somme importante se trouvant disponible, par suite de l'insuccès de concours précédents, le montant du prix serait porté à 20.000 francs. En outre, une somme de 4 à 10.000 francs serait mise à la disposition du chef d'orchestre qui exécutera l'œuvre couronnée.

Nous ne savons quels sont les motifs qui ont pu dicter une décision qui nous paraît peu de nature à encourager les jeunes compositeurs. La musique symphonique a d'autant moins besoin d'être favorisée que le ministre a déjà imposé aux concerts Colonne et Chevillard l'obligation, en échange de la subvention qu'ils reçoivent, d'exécuter chaque année trois heures de musique française inédite, et que les chefs d'orchestre de ces concerts sont embarrassés de trouver de quoi remplir ces trois heures de leur cahier des charges.

Par contre, la grande difficulté actuellement pour les jeunes musiciens est d'arriver au théâtre, et cela faute de débouchés. C'est donc le théâtre que l'on doit encourager, et non la symphonie, surtout s'il s'agit de sommes importantes dont on pourrait distraire une partie pour faciliter la mise à la scène de l'œuvre.

Ces observations sont si justes que les concours de la Ville de Paris, qui, à leur création, avaient été institués pour des œuvres symphoniques, ont dû étendre leur programme et autoriser les œuvres théâtrales à prendre part au concours.

### §

**L'Art à Monte-Carlo.** — La saison artistique à Monte-Carlo réserve, comme tous les ans, des primeurs à ceux qui, en hiver, ont le privilège de fréquenter la Côte d'azur.

C'est en effet sur le théâtre du prince de Monaco que sera représenté pour la première fois le nouvel opéra de Massenet, *Chérubin*, ainsi qu'une œuvre inédite de Mascagni, *Amica*. Pour ces deux créations, la direction du théâtre a naturellement engagé des artistes réputés : Renaud, Vinche, Rous-selières, Mme Garden, Cavaleri, Marguerite Carré.

Les amateurs pourront aussi assister à Monte-Carlo à la représentation de la trilogie de *Faust*. Ils auront l'occasion de faire des comparaisons intéressantes entre le *Faust* de Berlioz, celui de Gounod et celui de Boïto. Mais ces fêtes d'art ne seront pas prêtes avant le mois de février.

En attendant, les concerts classiques de la principauté sont fort recher-

chés. Là aussi il y a des surprises agréables. C'est ainsi que dans le courant de décembre fut joué en entier un poème symphonique, *Jeanne d'Arc*, de Moszkowsky, un Polonais né à Berlin, déjà connu par des *Danses espagnoles* pour piano, d'une inspiration exquise. *Jeanne d'Arc* est une œuvre austère et pompeuse, où l'on remarque la subtilité de sonorités étranges qui font déjà pressentir les hardiesses harmoniques de M. Claude Debussy.

Ce poème symphonique, exécuté par l'orchestre de M. Léon Jehin, avec une parfaite conscience, obtint beaucoup de succès.

## §

**Sur la Séparation des Beaux-Arts et de l'Etat.** — M. Emile Bernard nous adresse la lettre suivante :

Cher monsieur Vallette,

La polémique récente suscitée par les revues et les journaux de France à propos de la séparation des Beaux-Arts et de l'Etat apporte son écho jusqu'en Italie, où je me trouve. Cette question ne saurait désintéresser aucun artiste. Je demande donc l'hospitalité au *Mercure* pour les quelques réflexions suivantes qu'elle m'a suggérées.

Passant par Rome, je suis allé voir la Villa Médicis, séjour de nos envoyés officiels ; c'est un lieu à souhait pour l'art, tant par la beauté de ses jardins, par sa position admirable en face de la cité, que ses bons modèles d'après les chefs-d'œuvre. Une telle institution ne saurait être mauvaise en elle-même ; il faut la maintenir et la défendre. Ma conviction est donc que la cause de la médiocrité des élèves sortant des écoles de Paris comme de celle de Rome ne saurait être attribuée à l'encouragement de l'Etat, mais à la manière dont l'Etat procède dans ces institutions. Les Beaux-Arts doivent toujours être soutenus par l'Etat, non seulement par des acquisitions, mais par des Ecoles et des Musées. Sans ce soin, ils périraient dans l'anarchie des méthodes ; et un Etat qui se séparerait des Beaux-Arts ne saurait, il me semble, non plus longtemps subsister. Les Beaux-Arts représentant la partie la plus élevée de l'intelligence de l'homme : un Etat sans Beaux-Arts serait donc un Etat sans culture ; dans la situation actuelle toute destruction ou toute séparation serait équivalente à un crime de lèse-idéalité ; mais s'il ne faut pas détruire, il faut réformer. Voici, selon moi, la méthode qui serait à la fois la plus juste, la plus libérale, la plus fertile.

L'écueil premier étant le professeur donné à l'élève placé directement devant le chef-d'œuvre ou la nature, et lui faussant la compréhension de l'un comme de l'autre, la suppression de ce professeur direct s'impose. Telle qu'elle est, l'Ecole des Beaux-Arts serait maintenue — car elle est admirablement montée en documents précieux — mais seulement pourvue — comme un musée — de gardiens. L'étude du nu et des modèles de l'art y serait faite sans enseignement autre qu'un cours de perspective, un d'anatomie, un des couleurs et un de l'histoire esthétique de l'art. Les élèves, livrés à eux-mêmes (les plus forts influençant par une loi naturelle les plus faibles), tireraient tout de leur propre fonds, aidés par la nature et les immortels chefs-d'œuvre. L'Etat se contenterait de leur donner les moyens. Evidemment des examens auraient lieu, qui seraient réglés par une commission dont je vous parlerai plus tard ; car ce qu'il faudra éviter avant tout, c'est le désordre et le manque de probité dans les études.

Il est bien impossible de toucher à cette question des Beaux-Arts sans parler du ministre qui en est chargé. Une chose non moins surprenante que l'absolutisme des professeurs actuels, c'est le plein pouvoir donné à ce ministre d'exercer ses caprices ! Il en est de même des conservateurs de musées, hommes passagers, à qui sont confiés sans crainte des trésors qu'ils gaspillent ou détruisent (1). La

(1) Que la destruction des chefs-d'œuvre par la plupart des conservateurs ne fasse pas de doute ; elle vient de leur non connaissance technique de l'art comme de celle des plus usuelles règles de la conservation. Elle est de quatre natures : 1° les calorifères ; 2° les vernis teintés ; 3° les mauvaises salles, les greniers, les caves ; 4° les restaurations.

Il serait trop long d'entrer dans des détails. Voici un fait constatable, à l'entrée de